

L'objectivisme, en esthétique, est fondé sur le raisonnement suivant : 1) Les jugements de goût, puisqu'ils se rapportent non pas à l'objet mais à l'expérience même de la représentation par un sujet, ne sont pas des jugements de connaissance. 2) Mais il existe certains jugements de goûts dits « esthétiques » (JGE), distincts des jugements de goût sensualiste (JGS), qui prétendent à l'assentiment universel comme s'ils étaient des jugements de connaissance. Les JGE et les JGS ont des caractéristiques communes : propositionnalité (assignation d'une valeur), subjectivité (la source du jugement est une expérience particulière du sujet), esthétique (la valeur assignée n'est pas une valeur de vérité, mais une valeur esthétique : « beau/laid », « plaisant/déplaisant »,...). Mais le JGE (« c'est un beau tableau ») se distingue du JGS (« ce tableau me plaît ») parce que JGS n'est que l'expression d'un état du sujet, tandis que le JGE semble affirmer que la valeur esthétique est une propriété de l'objet même, susceptible d'être reconnue par tous. La meilleure façon de rendre compte des propriétés des JGE est donc de conclure que : 3) il existe, d'une part, des jugements de goûts objectifs, et, d'autre part, des conditions de possibilité de ces jugements qui en garantissent l'objectivité.

L'objectivisme part du constat de l'existence des jugements esthétiques et prétend être capable de rendre compte de ses propriétés. Mais de tels jugements esthétiques existent-ils ? Nous nous sommes proposés de le vérifier empiriquement. L'enjeu était de savoir si les faits supposés légitimer l'existence d'une théorie des jugements esthétiques pouvaient être réellement observés. Pour ce faire, nous avons comparé les jugements des individus face à des entités pouvant faire l'objet d'un JGE (objets d'art, paysages naturels, plastique humaine), à des entités pouvant faire l'objet de JGS ou d'authentiques jugements de connaissance. Dans chacun de ces cas, nous avons mesuré, au moyen de questionnaires, le degré d'objectivité et d'universalité que les individus interrogés accordaient à leurs jugements.

Les résultats de nos études empiriques, réalisées pour les prédicats « beau » et « laid », sont sans équivoques : sur une échelle allant de 0 (complètement subjectif) à 4 (complètement objectif), les jugements de connaissance atteignent 3, tandis que les jugements de goûts et les jugements « esthétiques » ne franchissent pas 0,5 (sauf la laideur physique : 0,8). Les résultats montrent que les individus testés n'accordent pour la plupart aucune prétention universelle à leurs jugements et n'objectivent pas les valeurs esthétiques. Les implications de ces résultats sont importantes : 1) le champ de la philosophie esthétique doit mettre en doute un pan entier de sa spécialité (les études sur les jugements esthétiques) puisque ces études, qui prétendent s'appuyer sur une réalité empirique, ne sont pas justifiées par des études empiriques ; 2) l'objectivisme esthétique n'est pas une théorie fondée empiriquement contrairement à ce qu'elle affirme et cela compromet l'argument qui en fonde la nécessité.